

# Midazolam

## Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

Date d'émission: 03/04/2023 Date de révision: 21/11/2024 Remplace la version de: 03/04/2023 Version: 2.0

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

#### 1.1. Identificateur de produit

|                     |              |
|---------------------|--------------|
| Forme du produit    | : Substance  |
| Nom de la substance | : Midazolam  |
| Nom chimique        | : Midazolam  |
| N° CE               | : 261-774-5  |
| N° CAS              | : 59467-70-8 |
| Code du produit     | : 201600593  |

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

##### Utilisations identifiées pertinentes

|                                     |                                                                                                                               |
|-------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Utilisation de la substance/mélange | : Recherche scientifique et développement<br>Activités de contrôle et analyses techniques<br>Réservé à un usage professionnel |
| Fonction ou catégorie d'utilisation | : Substances chimiques de laboratoire                                                                                         |

##### Utilisations déconseillées

|                       |                                                                    |
|-----------------------|--------------------------------------------------------------------|
| Restrictions d'emploi | : Non destiné à un usage alimentaire, pharmaceutique ou domestique |
|-----------------------|--------------------------------------------------------------------|

#### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

European Directorate for the Quality of Medicines & Healthcare  
EDQM, Council of Europe  
7, Allée Kastner, CS30026  
F 67081 Strasbourg  
France  
T +33(0)388412035, F +33(0)388412771  
[sds@edqm.eu](mailto:sds@edqm.eu), [www.edqm.eu](http://www.edqm.eu)

#### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

|                  |                   |
|------------------|-------------------|
| Numéro d'urgence | : +33(0)390215608 |
|------------------|-------------------|

### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

##### Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

|                                                                                                       |      |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------|------|
| Toxicité aiguë (par voie orale), catégorie 3                                                          | H301 |
| Toxicité spécifique pour certains organes cibles – Exposition unique, catégorie 3, Effets narcotiques | H336 |
| Texte intégral des mentions H et EUH : voir rubrique 16                                               |      |

##### Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Toxique en cas d'ingestion. Peut provoquer somnolence ou vertiges.

#### 2.2. Éléments d'étiquetage

##### Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes de danger (CLP)



GHS06

|                               |                                                                                       |
|-------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------|
| Mention d'avertissement (CLP) | : Danger                                                                              |
| Mentions de danger (CLP)      | : H301 - Toxique en cas d'ingestion.<br>H336 - Peut provoquer somnolence ou vertiges. |

# Midazolam

## Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

Conseils de prudence (CLP) : P261 - Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.  
P301+P310 - EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un médecin.  
Etiquetage selon: Exemption pour les conditionnements intérieurs dont le contenu n'est pas supérieur à 10 ml.  
Pictogrammes de danger (CLP) :



GHS06

### 2.3. Autres dangers

Autres informations : Substance active (dans les produits pharmaceutiques).  
Substance psychotrope.  
Attention - Substance non encore testée complètement.

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

### 3.1. Substances

| Nom       | Identificateur de produit              | %     | Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]                                   |
|-----------|----------------------------------------|-------|---------------------------------------------------------------------------------------------|
| Midazolam | N° CAS: 59467-70-8<br>N° CE: 261-774-5 | ≤ 100 | Acute Tox. 3 (par voie orale), H301<br>(ATE=215 mg/kg de poids corporel)<br>STOT SE 3, H336 |

Texte intégral des mentions H et EUH : voir rubrique 16

## RUBRIQUE 4: Premiers secours

### 4.1. Description des mesures de premiers secours

Premiers soins général : Dans tous les cas de doute, ou bien si des symptômes persistent, faire appel à un médecin.  
Premiers soins après inhalation : Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Mettre la victime au repos. En cas de malaise : Consulter un médecin.  
Premiers soins après contact avec la peau : Oter les vêtements touchés et laver les parties exposées de la peau au moyen d'un savon doux et d'eau, puis rincer à l'eau chaude.  
Premiers soins après contact oculaire : Rincer à l'eau en maintenant les paupières bien écartées. Consulter un médecin si la douleur ou la rougeur persistent.  
Premiers soins après ingestion : Rincer la bouche à l'eau (seulement si la personne est consciente). Ne jamais administrer quelque chose par la bouche à une personne inconsciente. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'informations complémentaires disponibles

## RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Utiliser les moyens adéquats pour combattre les incendies avoisinants. Dioxyde de carbone. Eau pulvérisée. Poudre sèche. Couverture pour éteindre le feu.  
Agents d'extinction non appropriés : Ne pas utiliser un fort courant d'eau.

# Midazolam

## Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Produits de décomposition dangereux en cas d'incendie : La combustion incomplète libère du monoxyde de carbone dangereux, du dioxyde de carbone et autres gaz toxiques. Dégagement possible de fumées toxiques.

### 5.3. Conseils aux pompiers

Instructions de lutte contre l'incendie : Eviter que les eaux usées de lutte contre l'incendie contaminent l'environnement.  
Protection en cas d'incendie : Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté. Appareil de protection respiratoire autonome isolant. Protection complète du corps.

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Mesures générales : Eviter le contact avec la peau, les yeux ou les vêtements.

#### Pour les non-secouristes

Procédures d'urgence : Eloigner le personnel superflu.

#### Pour les secouristes

Équipement de protection : Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté. Pour plus d'informations, se reporter à la rubrique 8 : "Contrôle de l'exposition-protection individuelle".

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter le rejet dans l'environnement. Éviter la pénétration dans les égouts et les eaux potables.

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour la rétention : Absorbez le produit à l'aide d'une matière inerte et placez-le dans un récipient d'élimination adapté.

Procédés de nettoyage : Rincer les surfaces souillées abondamment à l'eau. Nettoyage à l'aide de détergents.

### 6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir rubrique 13 pour des informations sur l'élimination.

## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Eviter toute exposition inutile. Assurer une bonne ventilation du poste de travail.

Mesures d'hygiène : Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Lavez les mains avant et après avoir accompli la tâche.

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage : Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Éviter la chaleur et le soleil direct.

Matériaux d'emballage : Conserver dans les conteneurs d'origine.

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'informations complémentaires disponibles

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

Pas d'informations complémentaires disponibles

# Midazolam

## Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

### 8.2. Contrôles de l'exposition

#### Contrôles techniques appropriés

**Contrôles techniques appropriés:**

Assurer une bonne ventilation du poste de travail. Une ventilation générale et extractive du local est habituellement requise. Le produit doit être autant que possible manipulé sous une hotte de laboratoire.

#### Équipements de protection individuelle

##### Protection des yeux et du visage

**Protection oculaire:**

Porter un appareil de protection des yeux. Lunettes de sécurité avec protections latérales. (EN 166)

##### Protection de la peau

**Protection de la peau et du corps:**

Porter un vêtement de protection approprié. Utilisation en laboratoire : blouse de laboratoire. (EN 13034)

**Protection des mains:**

Porter des gants appropriés. Gants de protection résistants aux produits chimiques. (EN 374)

##### Protection respiratoire

**Protection respiratoire:**

En cas de formation de poussières, utiliser un appareil respiratoire avec un filtre: P3

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

|                                                |                  |
|------------------------------------------------|------------------|
| État physique                                  | : Solide         |
| Couleur                                        | : Pas disponible |
| Apparence                                      | : Poudre.        |
| Odeur                                          | : Pas disponible |
| Seuil olfactif                                 | : Pas disponible |
| Point de fusion                                | : Pas disponible |
| Point de congélation                           | : Pas disponible |
| Point d'ébullition                             | : Pas disponible |
| Inflammabilité                                 | : Pas disponible |
| Limite inférieure d'explosion                  | : Non applicable |
| Limite supérieure d'explosion                  | : Non applicable |
| Point d'éclair                                 | : Non applicable |
| Température d'auto-inflammation                | : Non applicable |
| Température de décomposition                   | : Pas disponible |
| pH                                             | : Pas disponible |
| pH solution                                    | : Pas disponible |
| Viscosité, cinématique                         | : Non applicable |
| Solubilité                                     | : Eau: < 0.1 g/l |
| Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Kow) | : Pas disponible |
| Pression de vapeur                             | : Pas disponible |
| Pression de vapeur à 50°C                      | : Pas disponible |
| Masse volumique                                | : Pas disponible |
| Densité relative                               | : Pas disponible |
| Densité relative de vapeur à 20°C              | : Non applicable |
| Taille d'une particule                         | : Pas disponible |

### 9.2. Autres informations

Pas d'informations complémentaires disponibles

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité

Pas d'informations complémentaires disponibles

# Midazolam

## Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

### 10.2. Stabilité chimique

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 10.4. Conditions à éviter

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 10.5. Matières incompatibles

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Pas d'informations complémentaires disponibles

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

### 11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008

|                             |                                   |
|-----------------------------|-----------------------------------|
| Toxicité aiguë (orale)      | : Toxique en cas d'ingestion.     |
| Toxicité aiguë (cutanée)    | : Non classé (Données manquantes) |
| Toxicité aiguë (Inhalation) | : Non classé (Données manquantes) |

| Midazolam (59467-70-8)                                                       |                                                              |
|------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------|
| DL50 orale rat                                                               | 215 mg/kg (RTECS NI2922190)                                  |
| Corrosion cutanée/irritation cutanée                                         | : Non classé (Données manquantes)                            |
| Lésions oculaires graves/irritation oculaire                                 | : Non classé (Données manquantes)                            |
| Sensibilisation respiratoire ou cutanée                                      | : Non classé (Données manquantes)                            |
| Mutagénicité sur les cellules germinales                                     | : Non classé (Données manquantes)                            |
| Cancérogénicité                                                              | : Non classé (Données manquantes)                            |
| Toxicité pour la reproduction                                                | : Non classé (Données manquantes)                            |
| Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition unique)  | : Peut provoquer somnolence ou vertiges.                     |
| Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition répétée) | : Non classé (Données manquantes)                            |
| Danger par aspiration                                                        | : Non classé (Impossibilité technique d'obtenir les données) |

### 11.2. Informations sur les autres dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

### 12.1. Toxicité

|                                                            |                                   |
|------------------------------------------------------------|-----------------------------------|
| Dangers pour le milieu aquatique, à court terme (aiguë)    | : Non classé (Données manquantes) |
| Dangers pour le milieu aquatique, à long terme (chronique) | : Non classé (Données manquantes) |

### 12.2. Persistance et dégradabilité

| Midazolam (59467-70-8)       |                       |
|------------------------------|-----------------------|
| Persistance et dégradabilité | Rapidement dégradable |

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Pas d'informations complémentaires disponibles

# Midazolam

## Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

### 12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 12.7. Autres effets néfastes

Pas d'informations complémentaires disponibles

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Pas d'informations complémentaires disponibles

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

En conformité avec: ADR / IMDG / IATA

| ADR                                                                                 | IMDG                                                                                                       | IATA                                                                                  |
|-------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification</b>                                  |                                                                                                            |                                                                                       |
| UN 2811                                                                             | UN 2811                                                                                                    | UN 2811                                                                               |
| <b>14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU</b>                           |                                                                                                            |                                                                                       |
| SOLIDE ORGANIQUE TOXIQUE, N.S.A.                                                    | SOLIDE ORGANIQUE TOXIQUE, N.S.A.                                                                           | Toxic solid, organic, n.o.s.                                                          |
| <b>Description document de transport</b>                                            |                                                                                                            |                                                                                       |
| UN 2811 SOLIDE ORGANIQUE TOXIQUE, N.S.A., 6.1, III, (E)                             | UN 2811 SOLIDE ORGANIQUE TOXIQUE, N.S.A., 6.1, III                                                         | UN 2811 Toxic solid, organic, n.o.s., 6.1, III                                        |
| <b>14.3. Classe(s) de danger pour le transport</b>                                  |                                                                                                            |                                                                                       |
| 6.1                                                                                 | 6.1                                                                                                        | 6.1                                                                                   |
|  |                         |  |
| <b>14.4. Groupe d'emballage</b>                                                     |                                                                                                            |                                                                                       |
| III                                                                                 | III                                                                                                        | III                                                                                   |
| <b>14.5. Dangers pour l'environnement</b>                                           |                                                                                                            |                                                                                       |
| Dangereux pour l'environnement: Non                                                 | Dangereux pour l'environnement: Non<br>Polluant marin: Non<br>N° FS (Feu): F-A<br>N° FS (Déversement): S-A | Dangereux pour l'environnement: Non                                                   |
| Pas d'informations supplémentaires disponibles                                      |                                                                                                            |                                                                                       |

### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

#### Transport par voie terrestre

Code de classification (ADR) : T2  
Dispositions spéciales (ADR) : 274, 614  
Quantités limitées (ADR) : 5kg

# Midazolam

## Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

|                                                                                     |                           |
|-------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------|
| Quantités exceptées (ADR)                                                           | : E1                      |
| Instructions d'emballage (ADR)                                                      | : P002, IBC08, LP02, R001 |
| Dispositions spéciales d'emballage (ADR)                                            | : B3                      |
| Dispositions relatives à l'emballage en commun (ADR)                                | : MP10                    |
| Instructions pour citernes mobiles et conteneurs pour vrac (ADR)                    | : T1                      |
| Dispositions spéciales pour citernes mobiles et conteneurs pour vrac (ADR)          | : TP33                    |
| Code-citerne (ADR)                                                                  | : SGAH, L4BH              |
| Dispositions spéciales pour citernes (ADR)                                          | : TU15, TE19              |
| Véhicule pour le transport en citerne                                               | : AT                      |
| Catégorie de transport (ADR)                                                        | : 2                       |
| Dispositions spéciales de transport - Vrac (ADR)                                    | : VC1, VC2, AP7           |
| Dispositions spéciales de transport - Chargement, déchargement et manutention (ADR) | : CV13, CV28              |
| Dispositions spéciales de transport - Exploitation (ADR)                            | : S9                      |
| Numéro d'identification du danger (code Kemler)                                     | : 60                      |
| Panneaux oranges                                                                    | :                         |



|                                      |     |
|--------------------------------------|-----|
| Code de restriction en tunnels (ADR) | : E |
|--------------------------------------|-----|

### Transport maritime

|                                             |                                                         |
|---------------------------------------------|---------------------------------------------------------|
| Dispositions spéciales (IMDG)               | : 223, 274                                              |
| Quantités limitées (IMDG)                   | : 5 kg                                                  |
| Quantités exceptées (IMDG)                  | : E1                                                    |
| Instructions d'emballage (IMDG)             | : P002                                                  |
| Instructions d'emballages GRV (IMDG)        | : IBC08                                                 |
| Dispositions spéciales GRV (IMDG)           | : B3                                                    |
| Instructions pour citernes (IMDG)           | : T1                                                    |
| Dispositions spéciales pour citernes (IMDG) | : TP33                                                  |
| Catégorie de chargement (IMDG)              | : A                                                     |
| Point d'éclair (IMDG)                       | :                                                       |
| Propriétés et observations (IMDG)           | : Toxic if swallowed, by skin contact or by inhalation. |

### Transport aérien

|                                                                           |          |
|---------------------------------------------------------------------------|----------|
| Quantités exceptées avion passagers et cargo (IATA)                       | : E1     |
| Quantités limitées avion passagers et cargo (IATA)                        | : Y645   |
| Quantité nette max. pour quantité limitée avion passagers et cargo (IATA) | : 10kg   |
| Instructions d'emballage avion passagers et cargo (IATA)                  | : 670    |
| Quantité nette max. pour avion passagers et cargo (IATA)                  | : 100kg  |
| Instructions d'emballage avion cargo seulement (IATA)                     | : 677    |
| Quantité max. nette avion cargo seulement (IATA)                          | : 200kg  |
| Dispositions spéciales (IATA)                                             | : A3, A5 |
| Code ERG (IATA)                                                           | : 6L     |

### 14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable

# Midazolam

## Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

### RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

#### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

##### Réglementations UE

###### Annexe XVII de REACH (Liste de restriction)

Non listé dans l'annexe XVII de REACH

###### Annexe XIV de REACH (Liste d'autorisation)

Non listé dans l'annexe XIV de REACH (Liste d'autorisation)

###### Liste candidate REACH (SVHC)

Non listé dans la liste des substances candidates de REACH

###### Règlement sur l'appauvrissement de la couche d'ozone (UE 1005/2009)

Non listé dans la liste des substances appauvrissant la couche d'ozone (Règlement UE 1005/2009)

###### Règlement (CE) du Conseil pour le contrôle des biens à double usage

Ne figure pas sur la liste du RÈGLEMENT (CE) DU CONSEIL concernant les biens à double usage

###### Règlement sur les précurseurs d'explosifs (UE 2019/1148)

Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans la liste des précurseurs d'explosifs (Règlement UE 2019/1148 relatif à la commercialisation et à l'utilisation des précurseurs d'explosifs)

###### Règlement sur les précurseurs de drogues (CE 273/2004)

Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans la liste des précurseurs de drogues (Règlement CE 273/2004 relatif à la fabrication et à la mise sur le marché de certaines substances utilisées pour la fabrication illicite de stupéfiants et de substances psychotropes)

#### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pas d'informations complémentaires disponibles

### RUBRIQUE 16: Autres informations

| Indications de changement |                          |           |
|---------------------------|--------------------------|-----------|
| Rubrique                  | Élément modifié          | Remarques |
|                           | Date de révision         | Ajouté    |
|                           | Remplace la version de   | Ajouté    |
| 1.1                       | N° CAS                   | Ajouté    |
| 1.1                       | N° CE                    | Ajouté    |
| 11.1                      | DL50 orale rat           | Modifié   |
| 11.1                      | ETA CLP (voie orale)     | Modifié   |
| 11.1                      | Raison, quand non classé | Modifié   |
| 12.1                      | Raison, quand non classé | Modifié   |

| Texte intégral des phrases H et EUH: |                                                                                                       |
|--------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Acute Tox. 3 (par voie orale)        | Toxicité aiguë (par voie orale), catégorie 3                                                          |
| H301                                 | Toxique en cas d'ingestion.                                                                           |
| H336                                 | Peut provoquer somnolence ou vertiges.                                                                |
| STOT SE 3                            | Toxicité spécifique pour certains organes cibles – Exposition unique, catégorie 3, Effets narcotiques |

Fiche de données de sécurité (FDS), UE



# Midazolam

## Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

---

**CLAUDE DE NON-RESPONSABILITE** Les informations contenues dans cette fiche proviennent de sources que nous considérons être dignes de foi. Néanmoins, elles sont fournies sans aucune garantie, expresse ou tacite, de leur exactitude. Les conditions ou méthodes de manutention, stockage, utilisation ou élimination du produit sont hors de notre contrôle et peuvent ne pas être du ressort de nos compétences. C'est pour ces raisons entre autres que nous déclinons toute responsabilité en cas de perte, dommage ou frais occasionnés par ou liés d'une manière quelconque à la manutention, au stockage, à l'utilisation ou à l'élimination du produit. Cette FDS a été rédigée et doit être utilisée uniquement pour ce produit. Si le produit est utilisé en tant que composant d'un autre produit, les informations s'y trouvant peuvent ne pas être applicables. Ces informations sont fondées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit.